

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DU 01 AVRIL 2011

1) Approbation du compte administratif 2010

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, déclare que le compte administratif 2010 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 002 report à nouveau : 204.468,06 euros
- au compte 001, report à nouveau : 93.789,51 euros

2) Vote du taux des trois taxes

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix d'augmenter l'ensemble des taux comme suit :

- * Taxe d'habitation : 8,80 %
- * Taxe Foncière sur le bâti : 9,65 %
- * Taxe Foncière sur le non bâti : 36,75 %

3) Approbation du compte administratif 2010: budget assainissement

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, déclare que le compte administratif 2009 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix.

- En fonctionnement : excédent de 178.238,37 **euros**
- A l'investissement: excédent de 22.673 **euros**

4) Montant du tarif de la redevance d'assainissement

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de maintenir le taux de la redevance assainissement à 0,85 € H.T. du m³.

5) Approbation du budget primitif 2011 : budget assainissement

Après examen du budget primitif, section principale, et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article pour chaque opération en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix.

6) Examen de devis

Le conseil accepte à l'unanimité le devis JARDILOR pour l'achat d'un tracteur pour 14.000 euros H.T.

Le conseil accepte à l'unanimité des voix le devis MARCO pour l'achat d'étagères pour 540 euros H.T.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2011

1) Réforme territoriale

Dans le cadre de la réforme territoriale, les élus du canton de Verny se sont réunis pour réfléchir ensemble à l'avenir de leur communauté de communes.

Au vu des projets de territoire élaborés par les différentes intercommunalités des cantons du sud messin (Canton de Verny, Pange et Rémillly) des possibilités de développement, des infrastructures de ce secteur, des affinités entre les communautés de communes, le conseil municipal de MECLEUVES estime légitime et pertinent de créer une ou deux nouvelles communautés de communes au sud de Metz, dont les périmètres auraient une cohérence géographique et rassembleraient des communes ayant les mêmes objectifs et intérêts.

2) Approbation du budget primitif 2011 : budget principal

Après examen du budget primitif, section principale, et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article pour chaque opération en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix.

3) Mise à disposition du tracteur au service assainissement

Le conseil décide de mettre à disposition le tracteur communal au service assainissement pour la somme de 3.500 euros / an pendant 3 ans.